

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 214

présenté par  
M. Bompard

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 11, après le mot :

« consulté »,

insérer les mots :

« si besoin ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le recours à des Hauts Conseils dont l'indépendance laisse les Français dubitatifs est coûteuse, chronophage et plus empreinte d'idéologie que de bon sens.